



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

JUIN 2022
44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**Le président
John Williamson**

JUIN 2022

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTES

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Blake Desjarlais

Han Dong

Eric Duncan

Peter Fragiskatos

Philip Lawrence

Jeremy Patzer

Brenda Shanahan

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Luc Desilets

Branden Hanley

Sébastien Lemire

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Angela Crandall

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

André Léonard, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié le Rapport 14, Fonds d'aide et de relance régionale, des Rapports 2021 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



FONDS D'AIDE ET DE RELANCE RÉGIONALE

PRINCIPAUX CONSTATS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- Le Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) a réussi à fournir une aide de dernier recours à des milliers d'entreprises et d'organisations touchées par la pandémie de COVID-19.
- En utilisant comme modèle les programmes en vigueur, les agences ont pu mettre rapidement en œuvre le FARR.
- La gestion du programme a été fragilisée par des problèmes d'efficience, d'équité et de transparence qui peuvent avoir été causés par les efforts faits en vue de mettre rapidement en œuvre le programme.
- Il faudra toutefois quelques années avant de pouvoir évaluer le plein effet du Fonds. Il sera particulièrement difficile d'évaluer son incidence sur la préservation des emplois, surtout en raison de la piètre qualité des données communiquées¹.

1 Bureau du vérificateur général du Canada (BVG), Fonds d'aide et de relance régionale, rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, [Survol](#), Nos constatations.



SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ET ÉCHÉANCES

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 1	L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord, (ci-après, les agences de développement régional) doivent présenter au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape conjoint sur les cibles fixées pour le soutien aux groupes sous-représentés. Ces cibles devraient être établies pour chacun des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget fédéral de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale. Un rapport final conjoint portant sur l'atteinte de ces objectifs pour 2022-2023 doit aussi être présenté.	31 décembre 2022 31 mai 2023

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 2	Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint sur les progrès réalisés afin d'assurer une meilleure coordination, équité et transparence dans la mise en place des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale, tout en prenant soin de bien refléter les réalités et les besoins distincts des régions où ces agences sont situées.	31 mai 2023
Recommandation 3	Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint sur les mesures prises afin d'assurer la production de rapports exacts et harmonisés sur les résultats de programme.	31 mai 2023
Recommandation 4	Les agences de développement régional doivent présenter au Comité un rapport conjoint contenant les informations suivantes : 1) le nombre de dossiers provenant de bénéficiaires ou présentant des sommes qui ont été jugés inadmissibles après coup; 2) les sommes remboursées pour cette raison; 3) les mesures prises pour favoriser le remboursement. Des rapports sur le taux de défaut des prêts remboursables devront aussi être présentés.	31 mai 2023 Taux de défaut : 30 juin 2024 31 décembre 2024 30 juin 2025 31 décembre 2025



INTRODUCTION

A. Contexte

Le 9 décembre 2021, les rapports de la vérificatrice générale du Canada ont été déposés à la Chambre des communes et renvoyés au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) pour étude². Parmi ceux-ci se trouvait un rapport d'audit intitulé « Fonds d'aide et de relance régionale ». Le présent rapport résume celui du Bureau du vérificateur général (BVG) et énonce les recommandations du Comité à l'endroit des organisations auditées.

B. Paramètres de l'audit

Les principaux paramètres de l'audit de performance du BVG sont résumés au tableau 1.

2 Chambre des communes, *Journaux*, 9 décembre 2021.

Tableau 1 – Paramètres de l’audit

Organisations auditées	<p><u>Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)</u>, responsable de l’Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l’Ontario (FedNor) pendant la période d’audit. En août 2021, FedNor est devenue une agence autonome dénommée <u>l’Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l’Ontario</u>.</p> <p>Diversification de l’économie de l’Ouest Canada (DEO), scindée en deux après la période d’audit (en août 2021) : <u>Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan)</u> et <u>Développement économique Canada pour le Pacifique (PacifiCan)</u>.</p> <p><u>Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l’Ontario (FedDev Ontario)</u>.</p>
Objectif de l’audit	<p>Déterminer si FedNor, DEO et FedDev Ontario avaient conçu, mis en œuvre et géré le FARR avec efficacité et efficience de manière à aider les entreprises et les organisations pendant la pandémie, et si elles avaient rendu compte des résultats obtenus dans le cadre du programme.</p>
Période d’audit	<p>La conclusion de l’audit s’applique à la période allant du 15 mars 2020 au 30 juin 2021.</p>

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, Fonds d’aide et de relance régionale, rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada.

C. Fonds d’aide et de relance régionale

Le FARR est expliqué au tableau 2.



Tableau 2 – Description du Fonds d’aide et de relance régionale

Objectif du programme	Aider financièrement les entreprises qui n’étaient pas admissibles à d’autres programmes fédéraux de soutien ou à un financement d’urgence pendant la pandémie, ou qui avaient besoin d’une aide supplémentaire, en finançant les dépenses admissibles engagées au cours de toute période comprise entre le 15 mars 2020 et le 30 septembre 2021.
Admissibilité à une aide financière	Pour être admissible à une aide financière du programme, un demandeur devait être constitué en personne morale aux termes d’une loi fédérale ou provinciale et mener des activités commerciales OU être une chambre de commerce, une association commerciale ou sectorielle ou un autre organisme de développement économique qui apportait une aide aux entreprises. Dans le cas d’une entreprise, celle-ci devait : <ul style="list-style-type: none">• compter de 1 à 499 employés et employées en équivalents temps plein;• avoir été opérationnelle avant mars 2020 et avoir l’intention de poursuivre ses activités;• être financièrement viable;• avoir subi des pertes financières en raison de la pandémie de COVID-19;• avoir fait une demande aux autres programmes d’aide du gouvernement du fédéral liés à la COVID-19 et avoir été jugé inadmissible, ou avoir reçu de ces programmes une aide financière qui ne répondait pas à tous ses besoins;• avoir un compte chèques d’entreprise actif.
Volet 1	Dans le cadre du volet 1 du programme, l’aide financière était distribuée par les agences de développement régional, selon trois sous-volets : <ul style="list-style-type: none">• Sous-volet 1 : contributions à remboursement conditionnel pouvant atteindre 60 000 \$, dont un montant maximal de 20 000 \$ peut faire l’objet d’une remise de dette si le remboursement est fait au plus tard le 31 décembre 2022.• Sous-volet 2 : contributions remboursables sans condition pouvant atteindre 1 million de dollars, qui doivent être entièrement remboursées sans remise de dette.• Sous-volet 3 : contributions non remboursables visant à renforcer les liquidités ou à soutenir les services aux entreprises, versées à des tierces parties et redistribuées à d’autres bénéficiaires (contributions non remboursables ou prêts à remboursement conditionnel). Les tierces parties étaient principalement des organisations qui avaient été invitées par les agences à soumettre une demande, plutôt que choisies par un processus de demande ouvert, comme pour les sous-volets 1 et 2.
Volet 2	Le volet 2 du programme était constitué de contributions non remboursables aux sociétés d’aide au développement des collectivités (SADC). Celles-ci ont redistribué ces fonds à de petites entreprises en milieu rural, sous la forme de prêts pouvant atteindre 60 000 \$ à remboursement conditionnel, assortis de modalités similaires à celles prévues par les agences pour l’octroi de financement (volet 1, sous-volet 1).

Note : Les SADC et les centres d’aide aux entreprises sont des centres d’aide au développement économique régional financés par les agences de développement régional. Il en existe 268 au Canada. Voir [Réseau de développement des collectivités du Canada](#).

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, [Fonds d’aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada.

D. Réunion du Comité permanent des comptes publics

Le 7 avril 2022, le Comité a organisé une réunion sur le rapport du BVG. Les personnes suivantes y ont participé :

BVG – Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada; Philippe LeGoff, directeur principal; et Lucie Després, directrice

FedNor – Manon Brassard, présidente intérimaire, et Lucie Perreault, directrice des programmes

FedDev Ontario – Chris Padfield, sous-ministre par intérim, et Linda Cousineau, vice-présidente, Innovation commerciale et développement communautaire

PrairiesCan – Dylan Jones, sous-ministre intérimaire (PrairiesCan) et président (PacifiCan); Hicham Aitelmaalem, directeur général; et Sundeep Cheerma, dirigeant principal des finances³

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

A. Élaboration et mise en œuvre

1. L'atténuation des pressions financières subies par les bénéficiaires

Le FARR visait à :

- 1) aider les entreprises et les organisations à atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19;
- 2) combler les lacunes qui n'étaient pas couvertes par les autres programmes d'aide financière liés à la COVID-19; et
- 3) fournir une aide adaptée aux priorités régionales⁴.

3 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Procès-verbal*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#).

4 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.22.



a) La prise en compte des lacunes, des besoins et des priorités lors de la conception du programme

Selon le BVG, le programme a été conçu pour les entreprises et les organisations qui n'étaient pas admissibles à d'autres programmes fédéraux d'aide financière liés à la COVID-19, comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la Subvention salariale d'urgence du Canada ou la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer⁵.

Les agences ont déterminé les secteurs qui avaient besoin d'aide dans leur région et veillé à ce que le programme soit conçu pour répondre à ces besoins. Certaines agences ont défini des priorités en fonction des difficultés rencontrées par les entreprises de leur région⁶.

Durant l'audience, les responsables des différentes agences de développement régional ont fourni des exemples de la manière avec laquelle elles ont apporté leur aide aux entreprises. Ainsi, Dylan Jones, sous-ministre intérimaire, PrairiesCan, président, PacifiCan, et responsable de l'ancienne agence DEO, a fourni l'exemple suivant :

Nous avons pu aider les responsables de Tunnels of Moose Jaw à maintenir leur personnel en poste, à faire des rénovations et à se préparer à la réouverture. Le risque réduit de fermeture permanente a permis aux employés essentiels au bon fonctionnement de cette attraction touristique offerte à longueur d'année de continuer de travailler, mais aussi de garder espoir⁷.

Chris Padfield, sous-ministre par intérim, FedDev Ontario, a fait de même pour son agence :

Une entreprise d'Ottawa représente un excellent exemple. L'entreprise s'appelle Hippiie Mylk. Elle produit un succédané de lait à base de plantes. Elle a réussi à passer de marchande au marché agricole — bien entendu, tous les marchés agricoles étaient fermés pendant la pandémie — à entreprise acceptant les commandes en ligne. La transition a même permis d'accroître son chiffre d'affaires. Tout cela grâce à l'initiative de la Rue principale numérique que nous avons pu mettre sur pied avec l'aide de nos partenaires dans la région⁸.

5 *Ibid.*, 14.26.

6 *Ibid.*, 14.27.

7 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1105.

8 *Ibid.*, 1130.

Enfin, Manon Brassard, présidente intérimaire, FedNor, a parlé de manière plus générale des secteurs touchés par la pandémie et aidés par son agence :

L'industrie du tourisme est peut-être le secteur qui a été le plus durement touché, mais il n'est pas le seul à avoir connu des difficultés. Par conséquent, il y a eu une demande considérable pour l'aide offerte au titre du FARR de la part du secteur manufacturier et des entreprises des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la chasse et de la pêche, qui ont tous été durement touchés⁹.

b) Une occasion ratée de promouvoir les objectifs de développement durable et l'analyse comparative entre les sexes plus

Le BVG a constaté que le FARR « n'accordait pas une importance suffisante aux objectifs de développement durable des Nations Unies et aux questions relatives à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)¹⁰ ». Par exemple, « les agences n'avaient pas défini de cible précise (en pourcentage ou en dollars) pour l'allocation des contributions aux groupes sous-représentés¹¹ ». Selon Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada, même si les agences recueillaient des renseignements qui permettaient aux demandeurs de s'identifier comme membre d'un groupe sous-représenté, « elles s'en servaient rarement pour guider les processus décisionnels¹² ».

Le BVG a donc formulé la recommandation suivante :

Pour les futurs programmes, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et les autres agences de développement régional devraient établir des cibles pour le niveau de soutien à accorder aux groupes

9 *Ibid.*, 1115.

10 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.22 et [Définitions](#). L'analyse comparative selon les sexes plus (ACS+) est un processus analytique utilisé pour déterminer la manière dont différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, les programmes et les initiatives. L'indication « plus » dans la désignation reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) et prend en compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les habiletés physiques ou mentales.

11 *Ibid.*, paragr. 14.31.

12 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1145.



sous-représentés et veiller à ce que l'information recueillie serve à guider les processus décisionnels¹³.

Selon leur Plan d'action détaillé, les « agences de développement régional auditées continueront de chercher des moyens de mieux appuyer les groupes sous-représentés grâce à des programmes existants et nouveaux. Cela comprend l'application des ACS+ dans l'élaboration et l'exécution de nouvelles initiatives de relance économique liées à la pandémie dans le cadre du budget de 2021. »¹⁴

Le Comité souhaite s'assurer que, pour les programmes récemment annoncés et à venir, les agences de développement régional fixent des objectifs quant au niveau de soutien à accorder aux groupes sous-représentés et fasse le suivi de l'atteinte de ces objectifs en utilisant des données qu'elles auront recueillies. À cette fin, le Comité recommande :

Recommandation 1 – Sur l'établissement de cibles pour le soutien aux groupes sous-représentés

Que, d'ici au 31 décembre 2022, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord présentent un rapport d'étape conjoint au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les cibles fixées pour le soutien aux groupes sous-représentés. Ces cibles devraient être établies pour chacun des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget fédéral de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale. Un rapport final conjoint portant sur l'atteinte de ces objectifs pour 2022-2023 devra aussi être présenté d'ici au 31 mai 2023.

13 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.32.

14 Agence fédérale de développement régional pour le Sud de l'Ontario (FedDev Ontario), Agence fédérale de développement régional pour le Nord de l'Ontario (FedNor), Développement économique Canada pour les Prairies (PrairiesCan), Développement économique Canada pour le Pacifique (PacifiCan), [Plan d'action détaillé](#), p. 1.

2. Mise en œuvre rapide du Fonds d'aide et de relance régionale

Le BVG a constaté que « les agences de développement régional avaient réussi à mettre rapidement en œuvre le Fonds d'aide et de relance régionale parce qu'elles avaient su mettre à profit leur expérience et leurs connaissances ainsi que les systèmes et les processus qu'elles utilisaient déjà pour la mise en œuvre de programmes déjà en place¹⁵ ».

Les agences ont fait appel au Réseau de développement des collectivités du Canada en tirant parti de leur expérience et de leur connaissance des entreprises locales, ce qui a permis d'acheminer rapidement l'aide financière dans les collectivités rurales. De plus, selon les modalités du Programme de développement des collectivités, les agences se sont fiées aux contrôles déjà mis en place par les sociétés d'aide au développement des collectivités pour évaluer les demandes, distribuer les fonds, surveiller la conformité et recouvrer les prêts qui devaient être remboursés. Les accords de contribution autorisaient les agences à appliquer des procédures de contrôle complémentaires si elles le jugeaient nécessaire¹⁶. Chris Padfield a décrit ainsi la mise en place du programme :

Nous avons réussi à mettre en place un système numérique intégrant certains des contrôles requis de façon à empêcher le dédoublement des comptes bancaires ou des numéros d'entreprises. L'utilisation de ce système numérique nous a permis de procéder rapidement en nous assurant que tous les contrôles requis étaient en place pour éviter que du financement soit accordé à des personnes qui ne devaient pas être admissibles au financement de l'agence dans le cadre de ce programme¹⁷.

Le BVG n'a donc pas formulé de recommandation relativement à ce secteur.

3. Faiblesses dans la gestion du programme

Le BVG a constaté que l'efficacité de ce programme national avait été réduite en raison du manque d'uniformité des informations demandées et des processus d'évaluation des différentes agences de développement régional. Les entreprises et organisations de différentes régions du pays qui présentaient une demande étaient confrontées à des exigences différentes en raison des diverses approches suivies par les agences lors de la

15 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.38.

16 *Ibid.*, paragr. 14.40 et 14.41.

17 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1210.



mise en œuvre du Fonds d'aide et de relance régionale, ce qui avait aussi eu un effet négatif sur l'équité du programme. Cela pourrait s'expliquer par la rapidité avec laquelle le programme a été mis en œuvre¹⁸. Le BVG reconnaît que l'approche peut avoir varié en raison de particularités régionales, mais se serait cependant attendu à voir certains éléments communs qui auraient permis de favoriser l'équité¹⁹.

Le BVG a aussi constaté qu'une « agence a identifié et invité uniquement certains organismes à présenter une demande de financement, et elle a approuvé toutes les propositions des organismes invités²⁰ ». À ce sujet, Dylan Jones a fourni l'explication suivante :

Je comprends le point qui a été soulevé ici, mais nous n'avons pas décidé que nous ne parlerions pas à des gens. Nous avons essentiellement contacté tout le monde qui, à notre avis, pourrait possiblement être en mesure de nous aider. Les gens aiment ce processus, car ils savent qu'ils ne perdent pas leur temps à essayer de faire une offre pour ensuite devoir en assumer le coût si elle n'est pas retenue²¹.

Le BVG a donc formulé la recommandation suivante :

Pour favoriser la conformité aux politiques sur les paiements de transfert et assurer l'efficacité, l'équité et la transparence lors de la mise en œuvre des futurs programmes, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique ainsi que les autres agences de développement économique devraient veiller à :

- adopter une approche commune pour la mise en œuvre des programmes et pour l'évaluation et l'approbation des demandes de financement;
- garantir un processus de demande ouvert et transparent pour l'ensemble du financement²².

18 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.42.

19 *Ibid.*, paragr. 14.43.

20 *Ibid.*, paragr. 14.53.

21 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1225.

22 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.55.

Karen Hogan a expliqué ainsi sa recommandation :

Quand une décision est prise au sujet d'une politique, on s'attend à ce que le gouvernement s'y tienne pour mettre en œuvre le programme. Dans le cas qui nous occupe, il y avait des critères d'admissibilité très clairs. Or, nous avons constaté que ces critères n'avaient pas été appliqués de façon cohérente par toutes les agences de développement régional.

Plus tard, on peut mettre l'accent sur les priorités et les réalités propres à chaque région.

C'est cet aspect de la politique qui n'a pas été suivi, d'où notre recommandation, mais les agences de développement régional ne sont pas entièrement d'accord avec nous²³.

Les agences de développement régional auditées ont conjointement accepté la recommandation « en partie », notant qu'elles « ne sont pas d'accord avec l'idée selon laquelle une mise en œuvre commune des programmes de financement est appropriée dans tous les cas. Les agences de développement régional ont été expressément créées pour être présentes sur le terrain, pour refléter la région où elles sont situées et pour mettre en œuvre des programmes nationaux tels que le Fonds d'aide et de relance régionale d'une manière coordonnée à l'échelle nationale et adaptée à la région²⁴. »

Dans leur plan d'action, les agences ont indiqué qu'elles allaient mettre en place des équipes spéciales pour les cinq nouveaux programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget de 2021 (mentionnés à la recommandation 1), afin « d'assurer la coordination nationale et le suivi de la mise en œuvre des programmes tout en répondant aux besoins précis des régions respectives »²⁵. L'achèvement est prévu pour mars 2023.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 2 – Sur la coordination de la mise en place des programmes

Que, d'ici au 31 mai 2023, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique

23 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1230.

24 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.55.

25 FedDev Ontario, FedNor, PrairiesCan et PacifiCan, [Plan d'action détaillé](#), p. 2.



Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord présentent un rapport conjoint au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les progrès réalisés afin d'assurer une meilleure coordination, équité et transparence dans la mise en place des cinq programmes de relance liés à la COVID-19 annoncés dans le budget de 2021, soit le Fonds canadien de revitalisation des communautés, le Fonds d'aide au tourisme, le Fonds pour l'emploi et la croissance, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, et l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale, tout en prenant soin de bien refléter les besoins et les réalités distinctes des régions où ces agences sont situées.

B. Atteinte des objectifs et compte rendu des résultats

Selon la politique du Conseil du Trésor, les parlementaires et le public devraient avoir accès à des informations transparentes, claires et utiles sur les résultats atteints par les ministères et organismes fédéraux. Pour être en mesure de faire rapport sur ses résultats au regard des objectifs de programme, une organisation doit disposer de données exactes²⁶.

1. Les résultats communiqués comportaient des informations inexactes

À la fin de juillet 2021, le FARR semblait avoir presque atteint sa cible consistant à octroyer au moins 25 % de son financement total au secteur du tourisme. Toutefois, le secrétariat qui coordonnait les rapports se fiait à des informations inexactes pour évaluer l'atteinte de ce résultat²⁷.

a) Les inexactitudes dans les données communiquées

Le BVG a constaté que « chaque agence de développement régional avait ses propres méthodes de gestion et systèmes pour recueillir des informations sur les résultats du Fonds d'aide et de relance régionale²⁸ ». De plus, « il y avait des contradictions dans certaines données transmises au secrétariat de semaine en semaine »²⁹. Les agences avaient aussi « des façons différentes de déterminer si les entreprises et les

26 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.56.

27 *Ibid.*, paragr. 14.58.

28 *Ibid.*, paragr. 14.63.

29 *Ibid.*, paragr. 14.64.

organisations relevaient du secteur du tourisme, un secteur ciblé pour recevoir au moins 25 % du financement total du programme³⁰ ».

b) Le manque de fiabilité des données sur le nombre d'emplois maintenus

Le BVG n'a pu confirmer l'exactitude des données sur le nombre d'emplois maintenus, qui reposaient sur des informations fournies par les entreprises dans les demandes de financement. Ces données sur les emplois maintenus ne faisaient pas l'objet d'une vérification. Elles étaient donc susceptibles de comporter des erreurs ou une part de subjectivité³¹. Le BVG a relevé plusieurs cas qui illustrent la surestimation potentielle dans les rapports du nombre d'emplois maintenus. Par exemple, les trois agences ont approuvé des demandes indiquant un nombre d'emplois maintenus supérieur au nombre d'employés et employés déclarés³². Karen Hogan a ajouté que les résultats sur l'emploi avaient été surestimés³³.

Chris Padfield a fourni l'explication suivante à ce sujet :

Je crois qu'il y a effectivement eu quelques écarts exceptionnels à cet égard, mais un processus à étapes multiples existe pour réévaluer ces statistiques sur l'emploi et il est important de comprendre que, dans le cadre du programme, le nombre d'emplois n'est pas un indicateur utilisé pour déterminer quels projets financer. Il sert uniquement à mesurer les résultats après coup. Le calcul du nombre d'emplois se fait en deux étapes: l'estimation initiale fournie par l'entreprise et l'évaluation que nous effectuons à la fermeture du dossier³⁴.

Le BVG a donc formulé la recommandation suivante :

Pour les programmes de financement futurs, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique ainsi que les autres agences de développement régional

30 *Ibid.*, paragr. 14.65.

31 *Ibid.*, paragr. 14.59.

32 *Ibid.*, paragr. 14.67.

33 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1125.

34 *Ibid.*



devraient examiner et harmoniser leurs processus afin de produire des rapports exacts sur les résultats de programme³⁵.

Selon leur Plan d'action détaillé, les agences entendent prendre « des mesures supplémentaires pour accroître l'exactitude des indicateurs de rendement et des données recueillies, y compris la collaboration pour améliorer les méthodologies relatives aux indicateurs, la conception d'outils à l'intention du personnel, et des améliorations continues à la collecte de données³⁶ ». Ces mesures doivent être achevées au plus tard en mars 2023.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 3 – Sur l'exactitude des rapports sur les résultats de programme

Que, d'ici au 31 mai 2023, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord présentent un rapport conjoint au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur les mesures prises afin d'assurer la production de rapports exacts et harmonisés sur les résultats de programme.

2. Les agences étaient dans l'incertitude en ce qui a trait au remboursement des contributions et aux activités après paiement

Selon le BVG, « les agences de développement régional s'attendaient à un taux de défaut de paiement de l'ordre de 25 % à 42 % pour les contributions remboursables au titre du Fonds d'aide et de relance régionale. Cette estimation était plus élevée que les taux de défaut de paiement prévus dans le cadre des autres programmes gérés par les agences³⁷. »

Karen Hogan a fourni l'explication suivante sur les montants inadmissibles :

35 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.68.

36 FedDev Ontario, FedNor, PrairiesCan et PacifiCan, [Plan d'action détaillé](#), p. 3.

37 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.69.

Nous avons extrapolé les résultats des dépenses qui n'auraient pas dû être faites — les dépenses inadmissibles — et nous avons trouvé 25 occurrences pour un montant total de 2,9 millions de dollars. [...] Si nous extrapolons, en partant du principe que l'échantillon était représentatif dans ces trois agences, nous pourrions en déduire que la somme totale serait d'environ 55 millions de dollars, si le nombre d'occurrences restait le même partout. Toutefois, et je le répète, les méthodes pour évaluer les demandes étaient tellement différentes d'une agence à l'autre qu'il est impossible de faire une extrapolation pour l'ensemble des agences de développement régional. Le chiffre donné ne représente que ce qui a été découvert pour les trois agences sélectionnées³⁸.

Le BVG a aussi constaté que « les agences avaient, à la lumière du risque élevé de défaut de paiement, pris des mesures afin d'obtenir les ressources nécessaires pour gérer le processus de recouvrement auprès des bénéficiaires de prêts³⁹ ».

Le BVG n'a formulé aucune recommandation relativement à ce secteur. Cependant, le Comité juge utile de recevoir un suivi de la récupération des sommes versées qui ont été jugées inadmissibles. Par conséquent, il recommande :

Recommandation 4 – Sur les sommes inadmissibles versées dans le cadre du Fonds d'aide et de relance régionale et le remboursement des prêts

Que, d'ici au 31 mai 2023, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Développement économique Canada pour les Prairies, Développement économique Canada pour le Pacifique et l'Agence canadienne de développement économique du Nord présentent un rapport conjoint au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes contenant les informations suivantes : 1) le nombre de dossiers provenant de bénéficiaires ou présentant des sommes qui ont été jugés inadmissibles après coup; 2) les sommes remboursées pour cette raison; 3) les mesures prises pour favoriser le remboursement. D'ici au 30 juin 2024, 31 décembre 2024, 30 juin 2025 et 31 décembre 2025, des rapports devront aussi être fournis sur le taux de défaut des prêts remboursables.

38 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^e session, 44^e législature, 7 avril 2022, [réunion n° 14](#), 1200.

39 BVG, [Fonds d'aide et de relance régionale](#), rapport 14 des Rapports de 2021 de la vérificatrice générale du Canada, paragr. 14.69.



CONCLUSION

Le Comité constate que le BVG a conclu que :

- les agences de développement régional et Innovation, Sciences et Développement économique Canada ont conçu et mis en œuvre rapidement le Fonds d'aide et de relance régionale pour atténuer les pressions financières subies par les entreprises et les organisations touchées par la pandémie de COVID-19. Le Ministère et les agences ont réussi à le faire en utilisant le modèle des programmes en vigueur et en se fiant aux informations fournies par les demandeurs.
- plusieurs faiblesses dans la gestion du programme ont nui à son efficacité, à son équité et à sa transparence, ce qui peut être la conséquence de l'exécution rapide du programme. Ces faiblesses ont eu une incidence sur la capacité des agences de développement régional d'atténuer les risques et de veiller à la conformité aux exigences et aux politiques du gouvernement.
- même si les agences de développement régional ont mis en place des mécanismes d'établissement de rapports, ces mécanismes étaient insuffisants pour garantir l'exactitude des informations présentées sur les résultats du programme.

Par conséquent, le Comité formule quatre recommandations visant à s'assurer que les recommandations du BVG soient adéquatement suivies, et que les agences de développement régional en fournissent la preuve au Comité au moyen de rapports faisant état des progrès réalisés. Ces recommandations concernent l'établissement de cibles pour le niveau de soutien accordé aux groupes sous-représentés, l'adoption de pratiques visant l'efficacité, l'efficacité et l'équité des programmes, l'harmonisation des processus pour la production de rapports exacts sur les résultats, et le suivi des montants inadmissibles versés et du remboursement des prêts.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario Manon Brassard, présidente intérimaire Lucie Perreault, directrice des programmes	2022/04/07	14
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario Linda Cousineau, vice-présidente, Innovation commerciale et développement communautaire Chris Padfield, sous-ministre par intérim	2022/04/07	14
Bureau du vérificateur général Lucie Després, directrice Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada Philippe Le Goff, directeur principal	2022/04/07	14
Développement économique Canada pour les Prairies Hicham Aitelmaalem, directeur général Sundeep Cheema, dirigeant principal des finances Dylan Jones, sous-ministre intérimaire, développement économique Canada pour les prairies, Président, Développement économique du Canada pour le Pacifique	2022/04/07	14

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents ([réunions n^{os} 14 et 21](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson, député

